E.C.M

Comprehension des enjeux Nationaux et Internationaux.

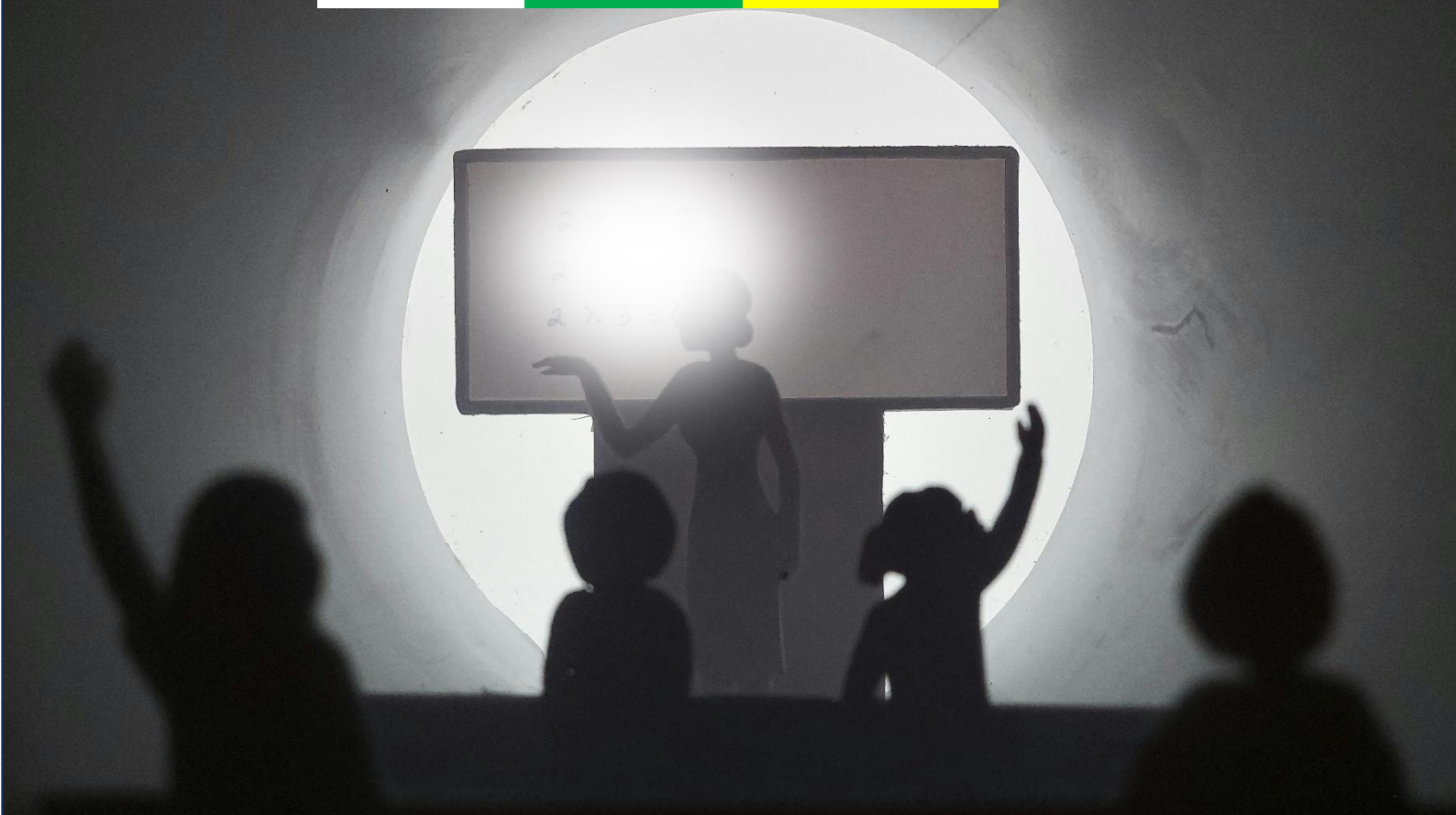

EDITION 2025

3è Année

CONFORME AU PROGRAMME NATIONAL



TABLE DE MATIERE

PRÉLIMINAIRES 1
1. Objectif Terminal d'Intégration (OTI) 1
- 1.1. L'Analyse des Défis du Développement en RDC 1
- 1.2. L'Éveil d'une Conscience Africaine et Internationale 2

2. Compétences de Base (CB) 2
- 2.1. CB1 : L'Expression du Civisme en Actes 2
- 2.2. CB2 : La Promotion des Valeurs Morales et Patriotiques 3
- 2.3. CB3 : La Cohabitation Pacifique et le Respect de la Diversité 3
- 2.4. CB4 : La Maîtrise de la Sécurité Routière 4

Chapitre 1 : CONNAISSANCE DE SOI ET DU MILIEU SOCIAL 7
1.1. Le Droit à l'Identité et ses Preuves 7
- 1.1.1. L'Enregistrement à l'État Civil : Un Acte Fondateur 7
- 1.1.2. Les Pièces d'Identité en Milieu Scolaire et Social 7

1.2. Le Respect de la Dignité Humaine 10
- 1.2.1. La Protection contre les Traitements Dégradants 10
- 1.2.2. La Culture de la Fierté Personnelle et Collective 10

1.3. L'Ancrage Territorial : Du District au Pays 12
- 1.3.1. Les Échelons de l'Administration Territoriale 12
- 1.3.2. L'Identité Territoriale comme Composante du Patriotisme 12
- Question et Reponses 15
- Erreurs fréquentes 15
- Scénarios et Exercices 18

Chapitre 2 : CONSCIENCE ET UNITÉ NATIONALE 21
2.1. L'État et la Nation Congolaise 21
- 2.1.1. L'État : L'Organisation Politique et Juridique 21
- 2.1.2. La Nation : Une Communauté de Destin 21
- 2.1.3. La Diversité comme Richesse de la Nation 22

2.2. Les Droits et Libertés à travers l'Histoire de la RDC 24

MURHULA BAZIKANGE M.
Directeur Editorial
+243 860 655 590

- 2.2.1. L'Organisation Sociale et les Droits Précoloniaux.....24
- 2.2.2. Le Régime Colonial et la Privation des Libertés 24
- 2.2.3. L'Indépendance et l'Évolution Constitutionnelle 25

2.3. Les Valeurs Morales et Culturelles Congolaises 27

- 2.3.1. Les Socles de la Morale Traditionnelle 27
- 2.3.2. La Modernisation des Valeurs Sociales 27
- 2.3.3. L'Expression Culturelle comme Fondement de la Fierté 27
- Question et Reponses.....29
- Erreurs fréquentes 29
- Scénarios et Exercices 30

Chapitre 3 : LES PROBLÈMES DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE 32

3.1. Les Indicateurs du Développement Humain.....32

- 3.1.1. L'Alimentation et la Sécurité Nutritionnelle 32
- 3.1.2. L'Accès à l'Éducation et à la Formation.....32
- 3.1.3. La Santé et l'Espérance de Vie.....33

3.2. L'Indice de Développement Humain (IDH) et l'Évaluation Nationale ..35

- 3.2.1. Les Composantes du Calcul de l'IDH 35
- 3.2.2. La Situation du Développement en RDC 35

3.3. La Contribution Citoyenne au Développement National 37

- 3.3.1. L'Éthique du Travail et l'Excellence Professionnelle 37
- 3.3.2. Le Respect et la Protection du Bien Commun.....37
- 3.3.3. Le Civisme Fiscal et la Participation Sociale 37
- Question et Reponses.....40
- Erreurs fréquentes 40
- Scénarios et Exercices 41

Chapitre 4 : LA CONSCIENCE AFRICAINE : LA RDC ET L'AFRIQUE.....44

4.1. L'Union Africaine (UA) et la Souveraineté du Continent 44

- 4.1.1. Les Missions Fondamentales de l'Union Africaine 44
- 4.1.2. Le Rôle Stratégique de la RDC au sein de l'UA.....44

MURHULA BAZIKANGE M.
Directeur Editorial
+243 860 655 590

4.2. L'Appartenance aux Espaces Sous-Régionaux 46
- 4.2.1. La CEEAC et la SADC : Sécurité et Développement 46
- 4.2.2. Le COMESA et la CEPGL : Échanges et Proximité 46

4.3. Les Enjeux de l'Intégration pour la Paix et le Progrès 48
- 4.3.1. La Paix comme Fondement de l'Intégration 48
- 4.3.2. La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF) ..48

4.4. Vers une Citoyenneté Africaine 50
- 4.4.1. L'Interdépendance des Peuples 50
- 4.4.2. La Valorisation du Patrimoine Panafricain 50
- Question et Reponses.....52
- Erreurs fréquentes 52
- Scénarios et Exercices 53

Chapitre 5 : LA CONSCIENCE INTERNATIONALE : LA RDC ET LE MONDE ...55

5.1. La République Démocratique du Congo au sein de l'ONU 55
- 5.1.1. Les Objectifs de l'Organisation des Nations Unies 55
- 5.1.2. La Participation de la RDC aux Organes de l'ONU.....55

5.2. La RDC et la Justice Internationale 58
- 5.2.1. Le Rôle de la Cour Pénale Internationale (CPI) 58
- 5.2.2. La Souveraineté et la Coopération Judiciaire.....58

5.3. La Coopération Bilatérale et Multilatérale 60
- 5.3.1. La Coopération Bilatérale : Des Relations d'État à État 60
- 5.3.2. La Coopération Multilatérale : L'Action avec les Organisations 60

5.4. Les Défis Globaux et la Responsabilité Congolaise 63
- 5.4.1. Le Climat et la Préservation de la Biodiversité.....63
- 5.4.2. La Contribution à la Paix Mondiale 63
- Question et Reponses.....65
- Erreurs fréquentes 65
- Scénarios et Exercices 66

Chapitre 6 : LA DÉMOCRATIE EN ACTION.....70
6.1. Les Piliers et les Formes de la Démocratie.....70
- 6.1.1. Les Différentes Formes de Démocratie.....70
- 6.1.2. Les Piliers Fondamentaux du Système Démocratique.....71

6.2. Les Agents et les Obstacles au Changement.....73
- 6.2.1. Les Agents de Changement Social.....73
- 6.2.2. Les Obstacles au Changement Démocratique.....73

Ressources complémentaires.....76
- Question et Reponses.....76
- Erreurs fréquentes.....76
- Scénarios et Exercices.....77

Chapitre 7 : LES DROITS ET DEVOIRS DU CITOYEN.....79
7.1. Les Droits Fondamentaux Spécifiques.....79
- 7.1.1. Le Droit au Respect de la Vie Privée.....79
- 7.1.2. Le Droit à l'Éducation pour Tous (EPT).....79
- 7.1.3. Le Droit à la Succession et la Protection de la Famille.....80

7.2. Le Devoir de Participation Citoyenne.....82
- 7.2.1. La Participation au Développement et à la Défense.....82
- 7.2.2. L'Édification de l'État de Droit et le Respect des Lois.....82
- Question et Reponses.....85
- Erreurs fréquentes.....85
- Scénarios et Exercices.....86

Chapitre 8 : LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION.....88
8.1. Définition et Cadre Légal de la Non-Discrimination.....88
- 8.1.1. L'Article 13 de la Constitution Congolaise.....88
- 8.1.2. La Distinction entre Différence et Discrimination.....88

8.2. Les Formes de Discrimination dans la Société Congolaise.....90
- 8.2.1. La Discrimination Fondée sur le Sexe et le Genre.....90
- 8.2.2. Le Handicap et l'Apparence Physique.....90

- 8.2.3. Les Barrières Linguistiques et Religieuses 91

8.3. Les Mécanismes de Lutte et de Protection 93

- 8.3.1. L'Action Individuelle et la Force du Témoignage 93
- 8.3.2. Le Rôle des Institutions Nationales 93
- Question et Reponses.....95
- Erreurs fréquentes 95
- Scénarios et Exercices 96

Chapitre 9 : LA CULTURE DE LA PAIX 98

9.1. La Paix Morale.....98

- 9.1.1. La Maîtrise de Soi comme Fondement de la Tranquillité 98
- 9.1.2. L'Honnêteté et la Bienveillance 98

9.2. Les Diversités Culturelles et le Droit à la Différence.....101

- 9.2.1. Identifier et Valoriser les Signes de la Diversité 101
- 9.2.2. Le Droit à la Différence comme Expression de la Dignité 101
- Question et Reponses.....104
- Erreurs fréquentes 104
- Scénarios et Exercices 105

Chapitre 10 : LE CODE DE LA ROUTE : PRÉVENTION ET SECOURISME.....107

10.1. La Prévention et la Sécurité Routière.....107

- 10.1.1. La Signalisation Routière et ses Fonctions 107
- 10.1.2. Les Comportements Responsables des Usagers 107

10.2. Le Secourisme en cas d'Accident.....110

- 10.2.1. Les Étapes de l'Intervention : Protéger, Alerter, Secourir ..110
- 10.2.2. Les Gestes de Premiers Secours.....110

10.3. L'Assurance Automobile et la Protection Juridique.....113

- 10.3.1. L'Obligation d'Assurance et la SONAS.....113
- 10.3.2. Le Processus d'Indemnisation 113
- Question et Reponses.....115
- Erreurs fréquentes 115

MURHULA BAZIKANGE M.
Directeur Editorial
+243 860 655 590

- Scénarios et Exercices 116

Chapitre 11 : LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.....118

11.1. Le Fondement de l'Action Collective 118

- 11.1.1. La Primauté de l'Intérêt Général 118
- 11.1.2. La Valeur Éducative du Travail Manuel 118

11.2. Les Modalités Pratiques du Salongo et du Bénévolat 120

- 11.2.1. L'Organisation d'une Journée de Travaux Communautaires 120
- 11.2.2. Le Bénévolat et l'Engagement Associatif.....120

11.3. La Redevabilité et le Rapport d'Engagement.....122

- 11.3.1. L'Importance du Rapportage Civique.....122
- 11.3.2. De l'Apprenant au Citoyen Actif 122
- Question et Reponses.....124
- Erreurs fréquentes 124
- Scénarios et Exercices 125

ANNEXES..... a

ANNEXES..... a

1.1. Instruments Juridiques Nationaux de la République i

- 1.1.1. La Constitution du 18 février 2006 (Extraits) i
- 1.1.2. Le Code de la Famille (Loi n° 87-010 modifiée) ii

1.2. Instruments Juridiques Internationaux de Référence.....ii

- 1.2.1. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) ii
- 1.2.2. La Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) iii

1.3. Glossaire des Abréviations et Termes Techniques iii

- 1.3.1. Abréviations des Institutions et Organisations.....iii
- 1.3.2. Lexique des Concepts Civiques et Moraux iv

MURHULA BAZIKANGE M.
Directeur Editorial
+243 860 655 590



PRÉLIMINAIRES

Ce manuel d'Éducation Civique et Morale s'adresse à la jeunesse congolaise en phase terminale du premier cycle des Humanités. Il propose un cadre de réflexion et d'action pour transformer l'élève en un citoyen lucide, capable de porter les ambitions de la République Démocratique du Congo. Pour l'enseignant, ce matériel constitue un guide didactique structuré qui facilite la transmission des valeurs républicaines à travers des situations de vie concrètes. Pour l'élève, il représente un compagnon de route pour comprendre sa place dans une nation en pleine mutation et dans un monde interconnecté.

1. Objectif Terminal d'Intégration (OTI)

L'Objectif Terminal d'Intégration définit le cap que chaque élève doit atteindre à la fin de cette année scolaire. Il ne s'agit plus seulement de mémoriser des définitions juridiques ou des dates historiques, mais de mobiliser l'ensemble des savoirs acquis pour analyser la réalité complexe de notre pays. L'élève de troisième année doit devenir un observateur capable de poser un diagnostic sur le développement national tout en inscrivant sa réflexion dans les dynamiques africaines et internationales.

1.1. L'Analyse des Défis du Développement en RDC

Le premier pilier de cet objectif consiste à identifier les obstacles qui freinent la prospérité de la République Démocratique du Congo. L'élève apprend à observer son environnement immédiat pour détecter les signes de sous-développement et en comprendre les causes structurelles. Cette compétence exige une compréhension des indicateurs humains tels que l'accès à l'eau, la qualité de l'éducation et la stabilité des infrastructures sanitaires.

L'acquisition de cette capacité permet à l'apprenant de sortir des explications simplistes. Il découvre que le développement résulte d'une combinaison de facteurs politiques, économiques et moraux. En analysant les problèmes de sa commune ou de sa province, il perçoit les liens entre la gestion des ressources publiques et le bien-être collectif. Cette étape est indispensable pour transformer l'élève en un acteur de solutions plutôt qu'en un simple spectateur des difficultés nationales.

1.2. L'Éveil d'une Conscience Africaine et Internationale

Le deuxième pilier de l'OTI élargit l'horizon de l'élève au-delà des frontières nationales. La République Démocratique du Congo occupe une position centrale en Afrique, ce qui lui impose des responsabilités particulières. L'élève doit comprendre que le destin du Congo se lie à celui du continent. Cette conscience africaine favorise l'adhésion aux projets d'intégration régionale et renforce la solidarité entre les peuples.

Au niveau mondial, l'élève apprend à situer son pays face aux enjeux globaux comme le changement climatique ou la justice internationale. La RDC, qualifiée de "Pays-Solution", demande des citoyens capables de discuter avec le reste du monde avec dignité et compétence. L'objectif final est de former un citoyen qui se sent membre d'une nation forte, d'un continent uni et d'une humanité solidaire. Cette triple appartenance fonde l'identité de l'élève en troisième année des Humanités.

2. Compétences de Base (CB)

Le programme se décline en quatre compétences fondamentales qui structurent le parcours d'apprentissage. Ces compétences transforment les concepts théoriques en outils pratiques pour la vie quotidienne. Elles guident l'élève vers une autonomie civique et une excellence morale, garantissant que chaque leçon apprise se traduise par une amélioration du comportement social.

2.1. CB1 : L'Expression du Civisme en Actes

Le civisme représente l'attachement du citoyen à la cité et le respect des règles qui permettent la vie commune. Cette compétence exige que l'élève ne se contente pas de connaître ses devoirs, mais qu'il les pratique activement. L'expression du civisme se manifeste par des gestes mesurables et visibles dans l'espace public.

2.1.1. La matérialisation du patriotisme au quotidien

Un citoyen actif démontre son civisme par la protection du patrimoine public. Cela inclut le respect des bâtiments scolaires, des parcs nationaux et des infrastructures de transport. Dans son quartier, l'élève exprime cette compétence en participant aux activités d'assainissement et en respectant les symboles de la République, comme le drapeau et l'hymne national.

L'expression du civisme touche également le respect de la légalité. L'élève prend l'habitude de se conformer aux procédures administratives, comme l'obtention de sa carte d'élève ou le respect des horaires officiels. Cette discipline personnelle contribue à la solidité de l'État de droit. L'enseignant évalue cette compétence à travers l'engagement de l'élève dans les projets communautaires et sa capacité à influencer positivement ses pairs vers des comportements responsables.

2.2. CB2 : La Promotion des Valeurs Morales et Patriotiques

La nation congolaise s'établit sur un socle de valeurs morales qui garantissent sa cohésion et sa dignité. Cette compétence vise à ancrer ces vertus dans le caractère de l'élève pour qu'il devienne un modèle d'intégrité. La morale ne se limite pas à un code de conduite privé ; elle définit la qualité des rapports que l'individu entretient avec la société et l'État.

2.2.1. La culture de l'intégrité et de la solidarité

L'intégrité morale impose le rejet de la corruption, de la tricherie scolaire et du mensonge. Un élève qui promeut ces valeurs préfère le succès mérité par le travail acharné aux gains faciles obtenus par la fraude. Cette exigence d'honnêteté prépare le futur professionnel à gérer les ressources du pays avec transparence.

La solidarité et l'hospitalité constituent des vertus cardinales de la culture congolaise. L'élève apprend à porter assistance aux plus faibles et à soutenir ses compatriotes dans l'épreuve. Le patriotisme, quant à lui, se manifeste par la volonté de servir le pays avec abnégation. Cette compétence morale transforme chaque acte de la vie quotidienne en une pierre apportée à l'édifice national, renforçant ainsi la fierté d'appartenir à un grand peuple.

2.3. CB3 : La Cohabitation Pacifique et le Respect de la Diversité

La République Démocratique du Congo abrite une immense diversité ethnique, linguistique et religieuse. La cohabitation pacifique représente le défi majeur de notre siècle pour maintenir l'unité nationale. Cette compétence apprend à l'élève à percevoir l'autre comme un frère et un partenaire, indépendamment de ses origines ou de ses convictions.

2.3.1. Le dialogue et la gestion constructive des différences

Vivre en paix exige de reconnaître que chaque citoyen possède les mêmes droits et les mêmes devoirs. L'élève développe une capacité d'écoute et de tolérance envers ceux qui pensent ou parlent différemment. Il apprend que le droit à la différence découle directement de la dignité humaine. Au sein de l'école, cette compétence se traduit par le rejet total des discours de haine, du tribalisme et de toute forme de marginalisation.

La cohabitation pacifique s'exerce également dans le respect des autorités et des institutions. L'élève apprend à exprimer ses désaccords par des voies légales et pacifiques, privilégiant toujours la médiation à l'affrontement. En maîtrisant cette compétence, l'élève devient un artisan de paix capable de stabiliser son milieu de vie et de favoriser une unité nationale durable, basée sur le respect mutuel et la justice sociale.

2.4. CB4 : La Maîtrise de la Sécurité Routière

L'espace routier est un lieu de rencontre qui exige une rigueur technique et une vigilance éthique. Cette compétence prépare l'élève à circuler en toute sécurité, que ce soit en tant que piéton, cycliste ou futur conducteur. La sécurité routière protège la vie, ressource la plus précieuse de la République, et réduit les pertes économiques liées aux accidents.

2.4.1. L'application du code et l'altruisme sur la route

La compétence de sécurité routière commence par la connaissance parfaite de la signalisation et des règles de priorité. L'élève apprend à interpréter les panneaux et les marquages au sol pour anticiper les dangers. Il adopte des comportements préventifs, comme l'usage des trottoirs et des passages pour piétons, garantissant sa propre protection et celle des autres usagers.

Au-delà des règles techniques, cette compétence intègre une dimension de secours et d'assistance. L'élève s'initie aux gestes de premiers secours pour être capable d'intervenir efficacement en cas d'accident. Il comprend l'importance de l'assurance automobile comme mécanisme de solidarité et de réparation. En respectant le Code de la Route, le citoyen manifeste son respect pour la vie humaine et sa contribution à l'ordre public.

2.4.2. L'éducation à la vigilance et à la responsabilité

L'enseignant veille à ce que l'élève comprenne que la route n'est pas un terrain de jeu mais un espace de responsabilité partagée. La maîtrise de cette compétence réduit la charge mentale liée aux déplacements et favorise une

circulation fluide dans nos villes et nos territoires. L'élève devient un ambassadeur de la sécurité routière dans sa famille, rappelant à chacun les dangers de l'imprudence et l'importance de la vigilance constante.

Ces préliminaires fixent le cadre d'un enseignement qui ambitionne de former des "Cœurs d'élite pour un Congo nouveau". Chaque chapitre qui suit contribuera à construire, étape par étape, ces compétences essentielles pour la grandeur de notre pays.

MURHULA BAZIKANGE M.
Directeur Editorial
+243 860 655 590

PARTIE I

CONSCIENCE NATIONALE ET ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT CD

Cette partie fondamentale ancre l'élève dans les réalités complexes de la nation congolaise. Elle part de l'identité individuelle pour la situer dans un cadre national élargi, analyse l'évolution historique des droits et libertés, et introduit l'élève aux concepts critiques du développement humain durable. L'objectif est de construire une conscience nationale lucide, informée des défis et des potentiels du pays.

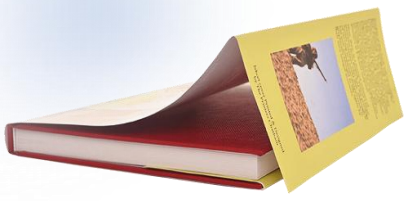

Chapitre 1 : CONNAISSANCE DE SOI ET DU MILIEU SOCIAL

1.1. Le Droit à l'Identité et ses Preuves

L'identité juridique constitue le fondement de l'existence d'un citoyen au sein de la République Démocratique du Congo. Elle permet à l'État de reconnaître chaque individu comme une personne unique, titulaire de droits et d'obligations. Cette reconnaissance officielle commence dès la naissance par un acte administratif obligatoire qui insère l'enfant dans la communauté nationale. Sans cette identification, l'individu demeure invisible pour les institutions, ce qui limite son accès aux services publics essentiels comme l'éducation et la santé.

1.1.1. L'Enregistrement à l'État Civil : Un Acte Fondateur

L'enregistrement à l'état civil représente la première étape de la vie civique d'un Congolais. Selon le Code de la Famille, les parents ont l'obligation légale de déclarer la naissance de leur enfant auprès de l'officier de l'état civil de leur commune ou de leur territoire dans un délai de 90 jours. Cette déclaration aboutit à la rédaction de l'acte de naissance, qui est le document juridique de base attestant de l'identité d'une personne. Ce document consigne des informations vitales telles que le nom, le post-nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, ainsi que la filiation. L'acte de naissance sert de preuve absolue de la nationalité congolaise d'origine lorsque les parents sont eux-mêmes citoyens de la République.

1.1.2. Les Pièces d'Identité en Milieu Scolaire et Social

Le parcours de l'élève en troisième année des Humanités exige la possession de documents spécifiques qui valident son statut. La carte d'élève est le premier outil d'identification au sein du système éducatif. Elle contient les coordonnées scolaires, la photo de l'apprenant et son numéro d'identification unique. Ce document facilite la gestion des examens et certifie l'appartenance de l'adolescent à un établissement reconnu par le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (EPST). Au-delà de l'école, l'élève se prépare à obtenir sa carte d'électeur dès qu'il atteint l'âge de la majorité civile ou lors des opérations d'enrôlement prévues par la Commission Électorale

Nationale Indépendante (CENI). Actuellement, en République Démocratique du Congo, cette carte d'électeur fait office de pièce d'identité provisoire, permettant au citoyen de circuler librement et d'effectuer des transactions administratives ou bancaires.

1.1.2.1. Importance Juridique de la Preuve d'Identité

La possession de ces preuves d'identité protège le citoyen contre l'arbitraire. Un individu capable de prouver son identité peut revendiquer ses droits devant les tribunaux, obtenir un passeport pour voyager à l'étranger ou postuler à un emploi formel. La loi congolaise punit sévèrement l'usurpation d'identité, qui consiste à utiliser le nom d'un tiers pour tromper la vigilance des autorités. Chaque élève doit donc veiller à la conservation physique de ses documents d'identité pour éviter les complications administratives liées à leur perte ou à leur détérioration.

LE DROIT À L'IDENTITÉ ET SES PREUVES



1.1.1. L'ENREGISTREMENT À L'ÉTAT CIVIL : UN ACTE FONDATEUR

1.1.2. LES PIÈCES D'IDENTITÉ EN MILIEU SCOLAIRE ET SOCIAL

L'IDENTITÉ JURIDIQUE :
FONDEMENT DU CITOYEN



1.2. Le Respect de la Dignité Humaine

La dignité humaine occupe une place centrale dans la Constitution de la République Démocratique du Congo. L'article 16 dispose clairement que la personne humaine est sacrée et que l'État a l'obligation de la respecter et de la protéger. Pour l'élève de troisième année, comprendre la dignité signifie reconnaître la valeur intrinsèque de chaque être humain, indépendamment de son origine ethnique, de sa religion ou de sa condition sociale. Cette notion impose un comportement moral qui bannit l'humiliation et favorise l'estime de soi.

1.2.1. La Protection contre les Traitements Dégradants

Le respect de la dignité interdit formellement toute forme de violence physique ou morale. Cela inclut le rejet total des châtiments corporels, des insultes et des pratiques de harcèlement en milieu scolaire. Un élève digne refuse de participer à des actes qui diminuent l'honneur d'un camarade. La morale citoyenne exige que chaque membre de la communauté scolaire agisse avec courtoisie et retenue. En République Démocratique du Congo, la loi protège particulièrement les mineurs contre l'exploitation et les abus, considérant ces actes comme des violations graves de la dignité humaine qui nécessitent des sanctions pénales exemplaires.

1.2.2. La Culture de la Fierté Personnelle et Collective

La dignité s'exprime également par la tenue et le langage. Un élève qui soigne sa présentation et adopte un langage respectueux renforce sa propre valeur aux yeux de la société. Cette fierté personnelle contribue à la construction d'une fierté nationale. En respectant les symboles de la République et en adoptant une conduite exemplaire, l'élève participe à l'édification d'une nation forte et respectée. La dignité est donc un outil de cohésion sociale qui transforme les rapports de force en rapports de respect mutuel.

CHAPITRE 1.2 : LE RESPECT DE LA DIGNITÉ HUMAINE

1.2.1. INTERDICTION DES TRAITEMENTS DÉGRADANTS

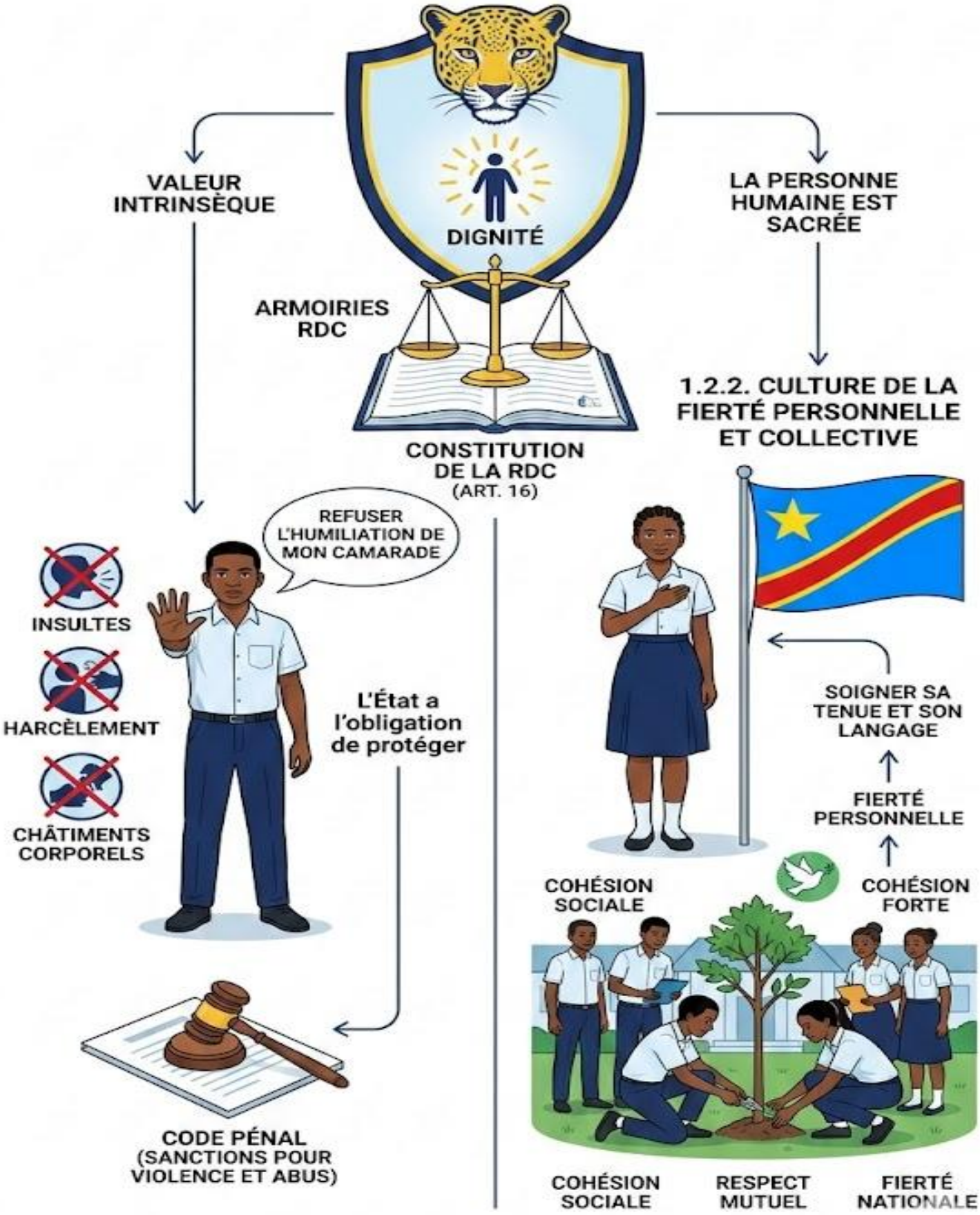

1.3. L'Ancrage Territorial : Du District au Pays

La conscience citoyenne nécessite une connaissance précise de l'espace géographique et administratif où l'on évolue. La République Démocratique du Congo est organisée en entités territoriales qui permettent une gestion de proximité des besoins de la population. L'élève doit être capable de situer sa résidence et son école dans cette hiérarchie administrative complexe pour comprendre comment l'État exerce son autorité sur l'ensemble du territoire national.

1.3.1. Les Échelons de l'Administration Territoriale

L'organisation administrative actuelle repose sur la Province comme unité supérieure après le pouvoir central. Chaque province est divisée en villes et en territoires. La ville se subdivise en communes, tandis que le territoire se subdivise en secteurs ou chefferies. Bien que le terme "District" ait été utilisé historiquement, la réforme de la décentralisation de 2015 a transformé les anciens districts en nouvelles provinces. Comprendre cette structure permet à l'élève d'identifier les autorités locales compétentes, telles que le Bourgmestre pour une commune ou l'Administrateur de Territoire pour un territoire. Cette pyramide administrative garantit la transmission des décisions du gouvernement central jusqu'au citoyen vivant dans le village le plus reculé du pays.

1.3.2. L'Identité Territoriale comme Composante du Patriotisme

Connaître son ancrage territorial signifie maîtriser les limites géographiques de sa province et de son pays. La République Démocratique du Congo partage des frontières avec neuf pays voisins, ce qui souligne l'importance de la surveillance territoriale et de l'unité nationale. L'élève apprend que sa commune fait partie d'un ensemble plus vaste qui forme la Nation. Cette vision globale empêche le repli identitaire et favorise le sentiment d'appartenance à une seule patrie. L'attachement au sol natal se traduit par le respect de l'environnement local et par la participation active à la vie de la communauté de base.

1.3.2.1. Les Compétences des Entités Décentralisées

Les entités territoriales décentralisées, comme la commune ou le secteur, disposent d'une autonomie de gestion pour certains services publics. Elles s'occupent notamment de l'entretien des routes secondaires, de l'assainissement du milieu et de la tenue des registres de l'état civil. En connaissant les limites et les fonctions de sa commune, l'élève comprend mieux où s'adresser pour obtenir des documents légaux ou pour signaler un problème communautaire. Cette maîtrise géographique et administrative est le point de départ d'une citoyenneté acti

DROIT DES AFFAIRES COMMERCIALES - COMMERCIALE ET GESTION

PEDAGOGICAL INFOGRAPHIC: LATIN, CIVILIZATION, & DRC CITIZENSHIP

1.3. L'ANCRAGE TERRITORIAL : DU DISTRICT AU PAYS


Capitoline Wolf



Historical, archaeological rigour, perfect black-and-white printability, with lots of detail.




Imperial Eagle (Aquila)


Gladius




Lyre

FORUM ROMANUM
(Center of Civic Life)

CURIA JULIA

SPQR

TEMPLUM IOVIS



TEMPLUM JULIA

TEMPLUM IOVIS

Congolese male emo student (14-17)





Structure Linguistique

Tabulae (wax tablets)

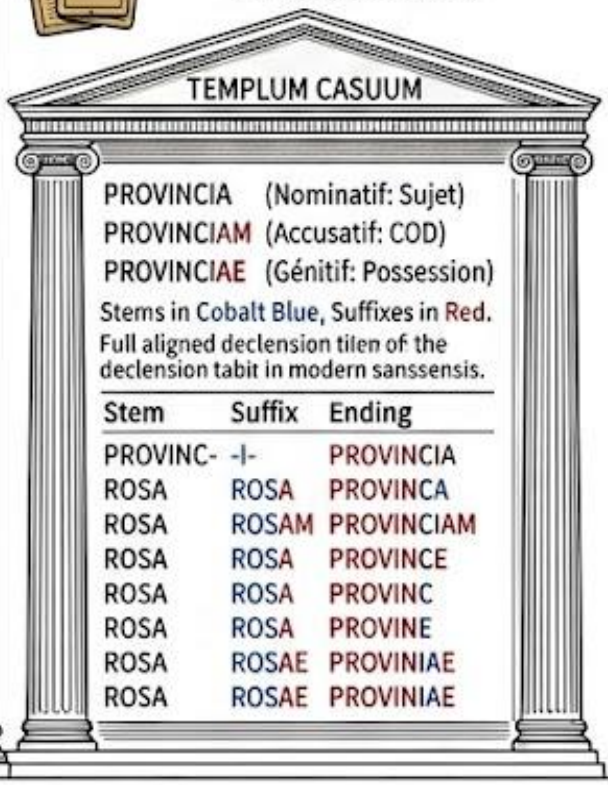

PROVINCIA (Nominatif: Sujet)
PROVINCIAM (Accusatif: COD)
PROVINCIAE (Génitif: Possession)

Stems in Cobalt Blue, Suffixes in Red.
Full aligned declension tilen of the declension tabit in modern sanssensis.

Stem	Suffix	Ending
PROVINC-	-I-	PROVINCIA
ROSA	ROSA	PROVINCA
ROSA	ROSAM	PROVINCIAM
ROSA	ROSA	PROVINCE
ROSA	ROSA	PROVINC
ROSA	ROSA	PROVINE
ROSA	ROSAE	PROVINIAE
ROSA	ROSAE	PROVINIAE

Etymology Tree

Arbor Radicum



Stems Blue, Endings: Red

Compétences des Entités Décentralisées


Sanitation civil


Records Civic documents



ve et responsable.

Ressources complémentaires

Question et Reponses

Quelle est la durée légale pour enregistrer une naissance à l'état civil en RDC ?

Le Code de la Famille fixe ce délai à 90 jours après l'accouchement. Passé ce délai, les parents doivent obtenir un jugement supplétif auprès d'un tribunal pour régulariser la situation de l'enfant.

Pourquoi la carte d'électeur est-elle utilisée comme pièce d'identité ?

En l'absence d'une carte d'identité nationale généralisée pour tous les citoyens, la carte d'électeur délivrée par la CENI sert de document d'identification provisoire grâce aux données biométriques et à la photographie qu'elle contient.

Quel article de la Constitution congolaise consacre la sacralité de la personne humaine ?

Il s'agit de l'article 16 de la Constitution du 18 février 2006. Cet article interdit toute forme de violence, de torture ou de traitement cruel et inhumain.

Quelle est la différence entre une commune et un territoire ?

La commune est une entité administrative urbaine située dans une ville, tandis que le territoire est une entité administrative rurale. Les deux sont des subdivisions de la province, mais leur mode de gestion et leur densité de population diffèrent.

Erreurs fréquentes

1. Confondre l'attestation de naissance et l'acte de naissance : L'attestation est un document médical délivré par l'hôpital, tandis que l'acte de naissance est le document officiel rédigé par l'officier de l'état civil. Seul l'acte de naissance a une valeur juridique permanente.
2. Ignorer l'importance du post-nom : Dans l'identité congolaise, le post-nom est une composante essentielle et obligatoire du nom,

conformément à la loi. L'omettre sur un document officiel peut invalider l'identité de la personne.

3. Utiliser d'anciennes appellations administratives : Beaucoup d'élèves continuent d'appeler "District" des zones qui sont aujourd'hui des Provinces à part entière depuis la décentralisation de 2015.

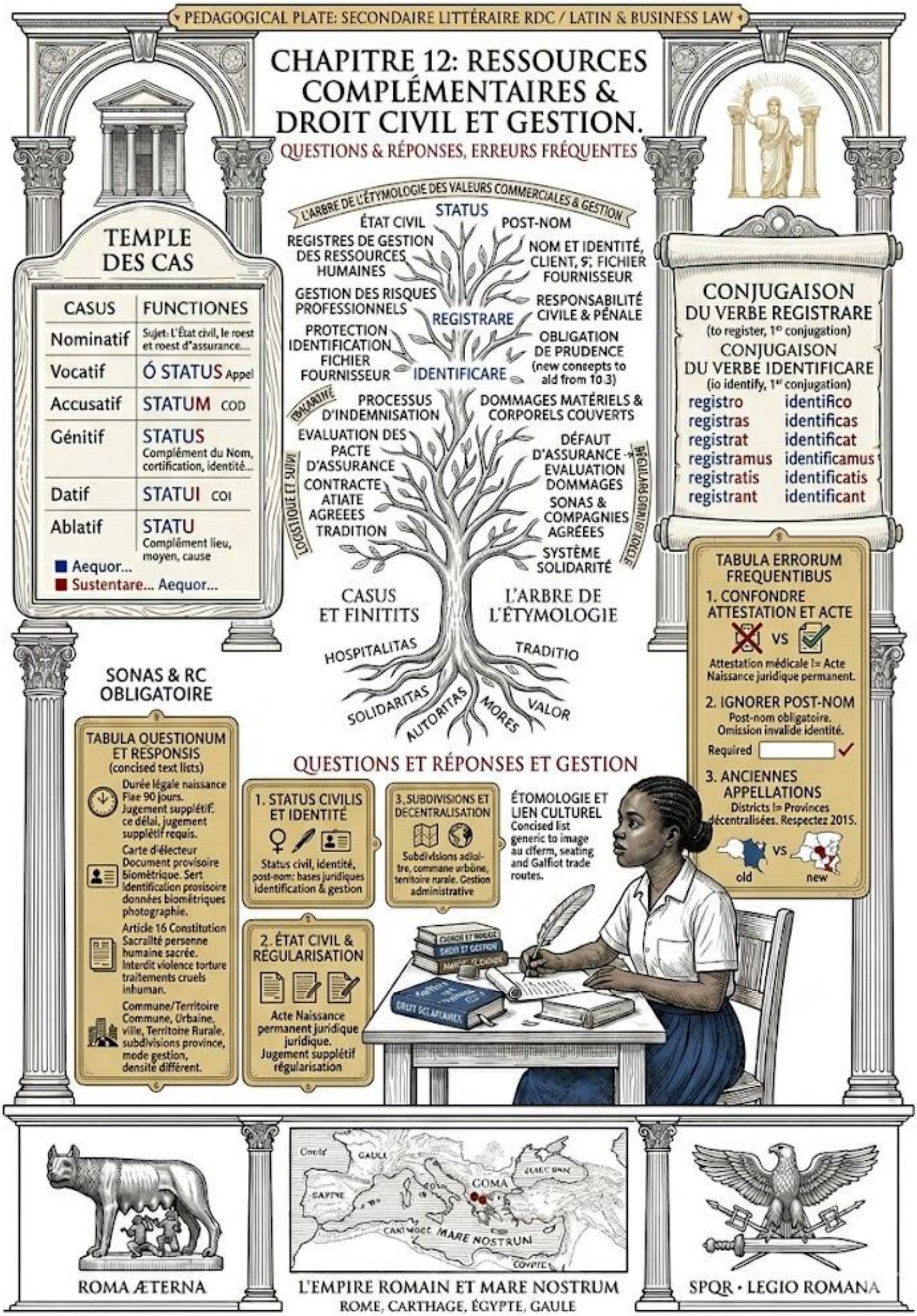
PEDAGOGICAL PLATE: SECONDAIRE LITTÉRAIRE RDC / LATIN & BUSINESS LAW
CHAPITRE 12: RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES & DROIT CIVIL ET GESTION.
QUESTIONS & RÉPONSES, ERREURS FRÉQUENTES
TEMPLE DES CAS
CASUS | FUNCTIONES
Nominatif | Sujet: L'État civil, le roest et roest d'assurance...
Vocatif | Ó STATUS Appel
Accusatif | STATUM COD
Génitif | STATUS Complément du Nom, cortification, identité...
Datif | STATUI COI
Ablatif | STATU Complément lieu, moyen, cause
Aequor...
Sustentare... Aequor...
L'ARBRE DE L'ÉTYMOLOGIE DES VALEURS COMMERCIALES & GESTION
STATUS
ÉTAT CIVIL
POST-NOM
REGISTRES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
NOM ET IDENTITÉ, CLIENT, 9: FICHIER FOURNISSEUR
GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
RESPONSABILITÉ CIVILE & PÉNALE
REGISTRARE
PROTECTION IDENTIFICATION FICHIER FOURNISSEUR
OBLIGATION DE PRUDENCE (new consepts to ald from 10.3)
IDENTIFICARE
PROCESSUS D'INDEMNISATION
DOMMAGES MATÉRIELS & CORPORELS COUVERTS
EVALUATION DES PACTE D'ASSURANCE
DÉFAUT D'ASSURANCE
EVALUATION DOMMAGES
CONTRACTE ATIATE AGREEES TRADITION
SONAS & COMPAGNIES AGRÉEES
SYSTÈME SOLIDARITÉ
CASUS ET FINITITS
L'ARBRE DE L'ÉTYMOLOGIE
HOSPITALITAS
TRADITIO
SOLIDARITAS
AUTORITAS
MORES
VALOR
CONJUGAISON DU VERBE REGISTRARE
(to register, 1re conjugation)
CONJUGAISON DU VERBE IDENTIFICARE
(io identify, 1st conjugation)
registro identifico
registras identificas
registrat identificat
registramus identificamus
registratis identificatis
registrant identificant
TABULA ERRORUM FREQUENTIBUS
1. CONFONDRE ATTESTATION ET ACTE
VS
Attestation médicale != Acte Naissance juridique permanent.
2. IGNORER POST-NOM
Post-nom obligatoire. Omission invalide identité.
Required
3. ANCIENNES APPELLATIONS
Districts != Provinces décentralisées. Respectez 2015.
VS
old
new
SONAS & RC OBLIGATOIRE
TABULA QUESTIONUM ET RESPONSIS
(concised text lists)
Durée légale naissance Fiae 90 jours. Jugement supplétif: ce délai, jugement supplétif requis.
Carte d'électeur Document provisoire biométrique. Sert identification provisoire données biométriques photographie.
Article 16 Constitution Sacralité personne humaine sacrée. Interdit violence torture traitements cruels inhuman.
Commune/Territoire Commune, Urbaine, ville, Territoire Rurale, subdivisions province, mode gestion, densité différent.
QUESTIONS ET RÉPONSES ET GESTION
1. STATUS CIVILIS ET IDENTITÉ
Status civil, identité, post-nom: bases juridiques identification & gestion
3. SUBDIVISIONS ET DECENTRALISATION
Subdivisions adloitre, commane urbène, territoire rurale. Gestion administrative
ÉTOMOLOGIE ET LIEN CULTUREL
Concised list generic to image au cferm, seating and Galfiot trade routes.
2. ÉTAT CIVIL & RÉGULARISATION
Acte Naissance permanent juridique juridique. Jugement supplétif régularisation
ROMA ÆTERNA
GAULE
GAPINE
ROMA
MARE NOSTRUM
L'EMPIRE ROMAIN ET MARE NOSTRUM
ROME, CARTHAGE, ÉGYPTE, GAULE
SPQR • LEGIO ROMANA

4.

Scénarios et Exercices

Calcul de délai administratif

Un enfant est né dans la commune de Lemba, à Kinshasa, le 15 janvier 2026. Ses parents se présentent au bureau de l'état civil le 20 mai 2026 pour obtenir un acte de naissance. Calculez le nombre de jours écoulés entre la naissance et la présentation à l'état civil. Déterminez si les parents sont toujours dans le délai légal ou s'ils doivent solliciter un jugement supplétif.

- Nombre de jours en janvier : 16 jours
- Nombre de jours en février : 28 jours
- Nombre de jours en mars : 31 jours
- Nombre de jours en avril : 30 jours
- Nombre de jours en mai : 20 jours
- Total : 125 jours
- Délai légal : 90 jours
- Conclusion : Les parents ont dépassé le délai de 35 jours et doivent recourir au tribunal.

Analyse de la hiérarchie administrative

Classez les entités suivantes de la plus petite à la plus grande selon l'organisation territoriale de la RDC : Territoire, République, Province, Secteur.

- Secteur
- Territoire
- Province
- République